

FOIRE AUX QUESTIONS

À L'ATTENTION DES ENTREPRENEURS DE
TRAVAUX FORESTIERS, EXPLOITANTS FORESTIERS
ET SCIEURS/DÉROULEURS/TRANCHEURS

Version : septembre 2022



DES FORÊTSTM
POUR TOUS
POUR TOUJOURS



Le certificat de « Chaîne de contrôle (CoC) » FSC permet de s'assurer de la traçabilité des matériaux FSC à chaque étape du processus de production, depuis la forêt jusqu'au produit fini, en incluant toutes les étapes successives de traitement, de transformation, de fabrication et de distribution.

Cette certification s'adresse donc aux entreprises qui traitent, transforment, fabriquent, impriment ou vendent des produits issus de la forêt (meubles, papier, carton, matériaux de construction...) et qui souhaitent transmettre à leur client le caractère FSC de leur approvisionnement.

Pour répondre aux demandes des entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, mais aussi acteurs de la première transformation (scieurs/dérouleurs/trancheurs), FSC France a édité cette foire aux questions pour adresser de manière claire et succincte les questions les plus fréquemment posées. Elle s'adresse aux acteurs engagés dans une démarche avec FSC ainsi qu'aux acteurs qui s'intéressent à la certification.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1.1 ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS (ETF) | 4 |
| Question 1. J'interviens dans des forêts certifiées FSC. Suis-je concerné par la certification de Chaîne de contrôle FSC ? | 4 |
| 1.2 EXPLOITANTS FORESTIERS | 5 |
| Question 2. J'achète des coupes dans des forêts certifiées FSC, et je souhaite vendre les bois certifiés FSC. Suis-je concerné par la certification de Chaîne de contrôle FSC ? | 5 |
| Question 3. Quel système de contrôle choisir dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ? | 6 |
| Question 4. Comment déterminer les groupes de produits dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ? | 6 |
| 1.3 SCIEURS, DÉROULEURS ET TRANCHEURS | 8 |
| Question 5. Comment acheter des bois certifiés FSC ? | 8 |
| Question 6. Quel système de contrôle utiliser et quels groupes de produits définir pour la vente de sciages certifiés FSC ? | 11 |
| Question 7. Quel système de contrôle utiliser et quels groupes de produits définir pour la vente de connexes certifiés FSC ? | 14 |
| Question 8. Comment calculer les facteurs de conversion associés aux groupes de produits ? | 17 |
| Question 9. J'utilise un système de crédit et je dois mettre en place l'analyse Bois Contrôlé FSC sur mes approvisionnements non certifiés FSC. Quels éléments peuvent m'aider à mettre en place mon Système de Diligence Raisonnée ? | 18 |
| 1.4 QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LA CERTIFICATION DE CHAÎNE DE CONTRÔLE FSC | 20 |
| Question 10. Quelle est la démarche pour obtenir la certification de Chaîne de contrôle FSC ? | 20 |
| Question 11. Quel est le coût de la certification Chaîne de contrôle FSC ? | 22 |
| Question 12. Pourquoi FSC a-t-il créé le FSC Mixte ? Quelle est son implication dans un contexte d'activités de sciage ? | 22 |
| Question 13. De quoi est fait un produit de scierie portant une mention FSC Mixte ? | 23 |
| Question 14. Est-ce que la mention FSC Mixte favorise la gestion responsable des forêts ? | 24 |
| Question 15. Comment communiquer sur ma certification FSC ? | 24 |

1.1

Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF)

Question 1. J'interviens dans des forêts certifiées FSC. Suis-je concerné par la certification de Chaîne de contrôle FSC ?

Vous n'avez pas l'obligation d'être une entreprise certifiée FSC puisque vous ne devenez pas propriétaire des bois exploités.

Le gestionnaire de la forêt dans laquelle vous intervenez vous informera des règles qui s'appliquent dans le cadre de coupes dans des forêts certifiées FSC.



Si vous prenez possession légale de bois certifiés FSC dans le cadre d'autres activités, il faudra que vous soyez certifiés pour la Chaîne de contrôle FSC pour pouvoir transmettre la mention FSC de ces bois (même si cette activité est minoritaire).



1.2

Exploitant forestier

Question 2. J'achète des coupes dans des forêts certifiées FSC, et je souhaite vendre les bois certifiés FSC. Suis-je concerné par la certification de Chaîne de contrôle FSC ?

Oui. Les exploitants forestiers sont un maillon essentiel de la Chaîne de contrôle FSC, puisqu'ils font le lien entre la forêt et la première transformation du bois. Les exploitants qui deviennent propriétaires des bois issus de forêts FSC doivent être certifiés pour assurer la traçabilité à leurs clients.

Le gestionnaire de la forêt dans laquelle vous intervenez vous informera des règles qui s'appliquent dans le cadre de coupes dans des forêts certifiées FSC. Si vous travaillez avec un entrepreneur de travaux forestiers, vous lui communiquerez ces règles qu'il devra appliquer.

Exception : si vous achetez des arbres sur pied dans une forêt certifiée dans le cadre d'un certificat de gestion forestière (FM/CoC) de groupe, il est possible d'intégrer ce certificat FM/CoC de groupe pour vendre des bois FSC sans disposer de votre propre certification de Chaîne de contrôle FSC.



Ceci est permis depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle norme pour la certification de gestion forestière de groupe (FSC-STD-30-005 V2-0). Renseignez-vous auprès des gestionnaires de certificat FM/CoC ou de FSC France.

Attention, même si dans ce cas vous n'avez pas l'obligation de détenir votre propre certification de Chaîne de contrôle, les principes de traçabilité énoncés ci-dessous devront être mis en place.

Question 3. Quel système de contrôle choisir dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ?

Les exploitants forestiers utilisent généralement le **système de transfert**, ce système étant le seul qui permette de vendre des produits avec une mention FSC 100%.

Pour mettre en place ce système, il faut assurer à tout moment la séparation physique des bois FSC de ceux qui ne sont pas certifiés, depuis l'abattage jusqu'à la livraison chez le client. Il faut être en mesure de démontrer à l'auditeur la manière dont les bois certifiés sont séparés des bois non certifiés.



Il faudra clairement expliquer la manière dont la séparation est appliquée dans les places de dépôt, et porter une attention particulière aux transports, notamment lors des « ramasses » de bois issus de différentes coupes.

Question 4. Comment déterminer les groupes de produits dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ?

Les groupes de produits déclarés dans les procédures FSC des exploitants forestiers comportent souvent les types de produits suivants :

Tableau 1. Types de produits (selon la classification FSC-STD-40-004a) les plus courants dans les certificats d'exploitants forestiers.

| En général |
|---|
| W1 Bois brut W1.1 Bois d'œuvre ou d'industrie (grumes) |
| W1 Bois brut W1.2 Bois de chauffage |
| Dans certains cas |
| W3 Bois en plaquettes ou en particules W3.1 Plaquettes de bois |
| W1 Bois brut W1.3 Branches |

Pour chaque essence et chaque type de produit, on définira un groupe de produits différent. Les essences sont déclarées par leur nom scientifique, pour éviter toute erreur qui peut survenir avec l'emploi de noms commerciaux.



Exemple : Si un exploitant achète des bois sur pied (hêtre, chêne rouvre, sapin blanc et épicéa) dans des forêts certifiées FSC, et qu'il souhaite vendre les grumes FSC 100%, il faudra déclarer plusieurs groupes de produits différents.

Si les grumes d'épicéa et de sapin blanc sont vendues indifféremment, avec la même valeur marchande (par exemple pour du bois de palette), l'épicéa et le sapin blanc sont alors regroupés dans le même groupe de produit.

Les groupes de produits peuvent être déclarés dans un tableau (par exemple une feuille Excel référencée dans la procédure).

Tableau 2. Exemple de tableau décrivant les groupes de produits dans une procédure FSC d'un exploitant forestier

| Produit (nom commercial) | Classification du produit dans selon FSC-STD-40-004a | Essences | Système de contrôle FSC | Mention FSC de sortie |
|--|--|--|-------------------------|-----------------------|
| Grume de hêtre | W1.1 Bois d'œuvre ou d'industrie (grumes) | Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) | Transfert | FSC 100% |
| Grume de chêne rouvre | W1.1 Bois d'œuvre ou d'industrie (grumes) | Chêne rouvre (<i>Quercus petraea</i>) | Transfert | FSC 100% |
| Grume de résineux pour bois de palette | W1.1 Bois d'œuvre ou d'industrie (grumes) | Épicéa (<i>Picea abies</i>), Sapin blanc (<i>Abies alba</i>) | Transfert | FSC 100% |



En cas de changement de portée de certification (en particulier si de nouvelles essences et de nouveaux types de produits doivent être intégrés dans la certification), il faut demander à son organisme certificateur de mettre à jour la liste des groupes de produits.

Il est conseillé de prévoir une liste des groupes de produits relativement exhaustive, comportant l'ensemble des essences qui peuvent être récoltées dans les forêts certifiées de votre rayon d'approvisionnement. Vous pouvez retrouver la liste des essences comprises dans les certificats de gestion forestière sur la base de données www.info.fsc.org.

1.3

Scieurs, dérouleurs et trancheurs

Cette partie s'adresse principalement aux activités de sciage, déroulage ou tranchage de bois. Pour des raisons de simplification, les questions suivantes feront référence uniquement aux scieries, mais les réponses s'appliquent de la même manière aux dérouleurs et aux trancheurs.

Question 5. Comment acheter des bois certifiés FSC ?

Préalable : Vérifier qu'un produit vendu par un de vos fournisseurs est bien certifié. Puis :

a) Vérifier périodiquement qu'il dispose d'un certificat valide pour le périmètre de produit concerné sur notre [base de données en ligne](#).



Le « Certificate Status Watch », disponible sur le « FSC Trademark Portal » (accessible aux entreprises certifiées) vous permet de recevoir des alertes en cas de changements apportés aux certificats de vos fournisseurs.

b) Vérifier que la facture qu'il vous délivre mentionne son numéro de certificat ainsi que la mention FSC (FSC 100% ou FSC Mixte suivant le cas) pour les références concernées (idem sur les bons de livraison).



Attention : Une entreprise certifiée pour la Chaîne de contrôle FSC ne vend pas forcément que des produits certifiés, d'où l'importance de vérifier la facture délivrée.

Votre Chaîne de contrôle FSC commence toujours sur le lieu où se trouve la matière lors de la prise de possession légale de l'approvisionnement. Le mode d'achat des bois en scierie détermine la manière dont sera gérée la certification FSC. Trois modes d'achats principaux sont présentés ci-dessous et résumés dans la Figure 1.

J'achète des bois FSC livrés en scierie

Si vous achetez des bois FSC auprès d'un exploitant forestier ou d'un gestionnaire forestier, il faudra vous assurer qu'il dispose bien d'un certificat FSC valide et qu'il appose sur sa facture la mention FSC des bois.

Votre procédure FSC devra préciser :

- À quel moment vous prenez possession légale des bois (par exemple : à la réception dans votre parc à grumes), et
- Les contrôles effectués, qui permettent de valider la certification de l'approvisionnement (vérification des documents de livraison, lien avec les documents de vente...).

J'achète des bois FSC sur pied

Si vous achetez vos bois sur pied, votre certification devra inclure l'activité d'exploitation forestière. Si ce sont des entrepreneurs de travaux forestiers qui réalisent la coupe, il sera nécessaire de leur faire signer un accord de sous-traitance, de les déclarer dans votre procédure FSC comme contractants et de prévenir votre organisme certificateur.

Le gestionnaire de la forêt vous informera des règles qui s'appliquent dans le cadre de coupes dans des forêts certifiées FSC. Si vous travaillez avec un entrepreneur de travaux forestiers, vous lui communiquerez ces règles qu'il devra appliquer.

Votre procédure FSC devra également préciser la manière dont la traçabilité des bois FSC est gérée, de la coupe jusqu'à l'entrée dans votre parc à grumes. La certification de l'approvisionnement doit pouvoir être contrôlable pour chaque coupe avec les différents documents (contrat qui précise la certification FSC de la forêt et le respect du cahier des charges lors de l'exploitation, documents de l'exploitant, lettre de voiture...).



Si vous voulez vendre des bois FSC issus de votre activité d'exploitation, vous devrez définir des groupes de produits d'exploitation tels que décrits dans la Question 4.

J'achète des bois FSC bord de route

En cas d'achats de bois en bord de route, c'est votre fournisseur qui est responsable de la coupe et du dépôt des bois FSC en bord de route.

Vos procédures FSC doivent expliquer comment la traçabilité des bois est gérée à partir de votre prise de possession légale. Votre procédure FSC devra alors expliquer comment est géré le stockage des bois bord de route et de quelle manière la traçabilité est assurée pendant leur transport jusqu'à votre parc à grumes.

Si des ramasses sont effectuées par le transporteur, le risque de mélange avec des bois non certifiés FSC est important, notamment s'il n'est pas possible d'apposer des plaquettes sur les bois. Il faudra prévoir par écrit la démarche prévue en cas de ramasse de bois FSC :

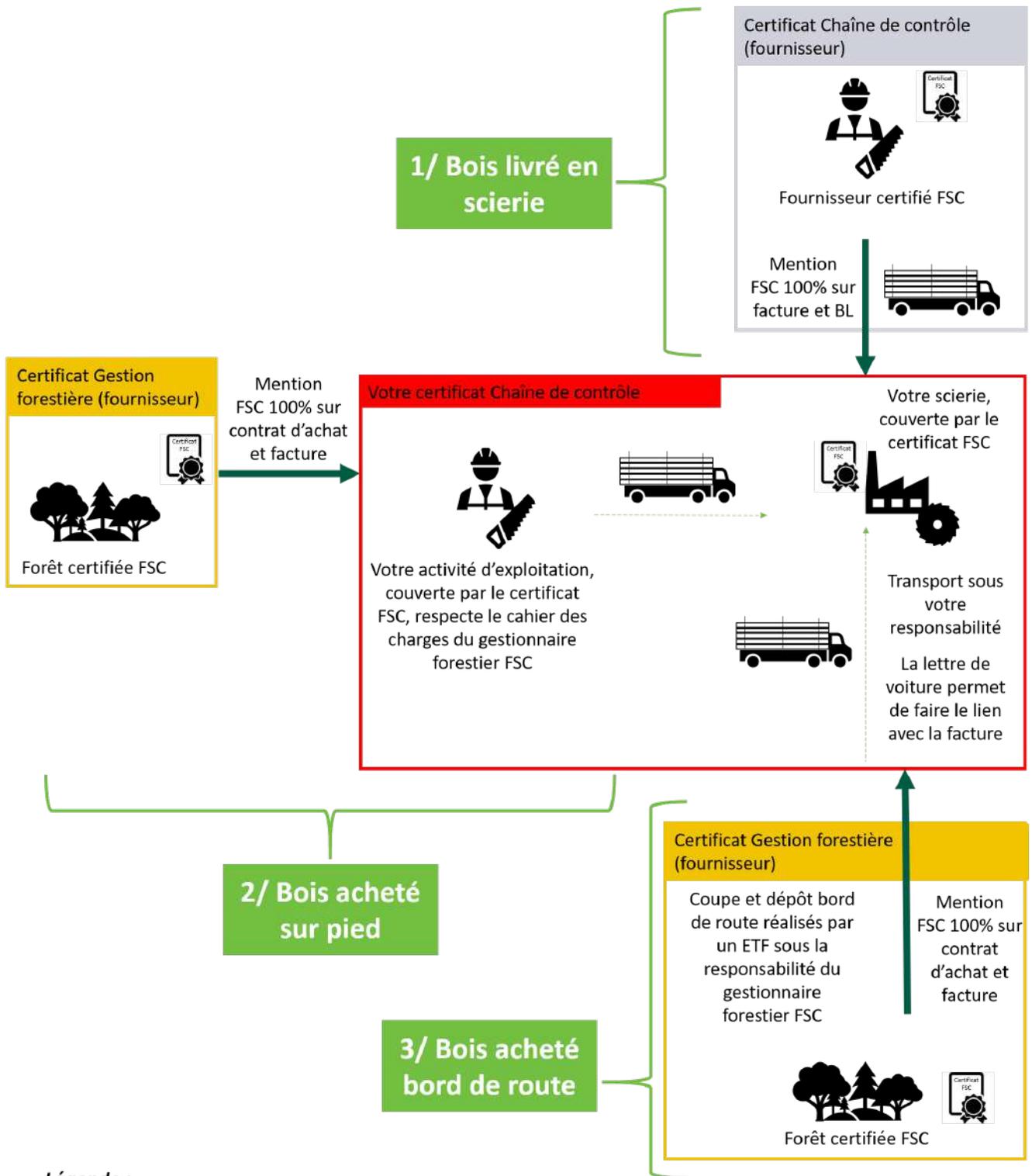


- Séparation physique assurée et documentée (par exemple avec un marquage spécifique sur la place de dépôt et un contrôle à la réception), ou bien
- Déclassement intégral du chargement en bois non certifié en cas de ramasse, ou bien
- Tout autre autre choix de votre part, pour autant qu'il soit justifié, documenté et bien appliqué.



Figure 1. Exemple de la portée d'une Chaîne de contrôle FSC d'une scierie s'approvisionnant en bois livré, en bois acheté sur pied et bord de route.

Le rectangle rouge représente la portée du certificat de la scierie, le rectangle gris représente le certificat d'un fournisseur exploitant forestier indépendant de la scierie et les rectangles jaunes sont les portée des certifications des fournisseurs gestionnaires forestiers.



Légende :

→ Transfert de propriété (facturation)

-----> Opération ou transfert physique sans changement de propriété

Question 6. Quel système de contrôle utiliser et quels groupes de produits définir pour la vente de sciages certifiés FSC ?

Dans les scieries qui sont en mesure de séparer physiquement les bois certifiés FSC et les bois non certifiés FSC du parc à grumes jusqu'à l'expédition des sciages, il sera recommandé de mettre en place le **système de transfert** pour vendre ces sciages avec une mention FSC 100%.

Pour les autres scieries où le système de transfert n'est pas applicable, et il faudra mettre en place un autre système de contrôle : le système de pourcentage ou le système de crédit.



Le **système de pourcentage** permet de vendre l'intégralité de sa production avec une mention de pourcentage mais n'a d'intérêt que pour les scieries ayant au moins 70% de leur approvisionnement certifié FSC sur une essence donnée.

C'est le **système de crédit** qui est généralement mis en place dans les scieries quand le système de transfert n'est pas applicable. C'est un système similaire à un compte en banque, où l'on ajout des crédits lors d'achats FSC, et où l'on retire des crédits du compte lors de ventes avec mention FSC.

Cela permet de valoriser une part de produits certifiés FSC Mixte Crédit à la vente, équivalente au volume d'approvisionnements certifiés achetés (en tenant compte des facteurs de conversion).

Pour en savoir plus sur les systèmes de contrôle des mentions FSC, visitez notre site internet ou référez-vous à notre [Guide d'application de la Chaîne de contrôle FSC](#).



Pour mettre en place le **système de crédit** ou le **système de pourcentage**, il faut que l'ensemble de l'approvisionnement bois réponde à des exigences minimales : la [norme Bois Contrôlé FSC](#) doit être mise en place sur **tous les approvisionnements mélangés avec les bois certifiés FSC**. Le respect de cette norme passe par la mise en place d'un Système de Diligence Raisonnée sur les approvisionnements.

Le Tableau 3 donne l'exemple d'un tableau de groupes de produits pour une scierie qui souhaite vendre des sciages (planches de douglas, plots de sapin et planches pour palettes pour lesquelles l'essence n'influe pas sur leur valeur) avec la mention FSC Mixte Crédit.

Tableau 3. Exemple de tableau décrivant des groupes de produits pour des sciages.

| Produit (nom commercial) | Classification du produit selon FSC-STD-40-004a | Essences | Système de contrôle FSC | Mention FSC de sortie |
|--------------------------|---|--|-------------------------|-----------------------|
| Planches de douglas | W5.4 Planches | Douglas (<i>Pseudotsuga menziesii</i>) | Crédit | FSC Mixte Crédit |
| Plots de sapin | W5.1 Plots | Sapin blanc (<i>Abies alba</i>) | Crédit | FSC Mixte Crédit |
| Plots de sapin | W5.1 Plots | Sapin blanc (<i>Abies alba</i>) | Crédit | Bois Contrôlé FSC |
| Planches pour palettes | W5.4 Planches | Sapin blanc (<i>Abies alba</i>) ; Mélèze d'Europe (<i>Larix decidua</i>) ; Épicéa commun (<i>Picea abies</i>) ; Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>) ; Douglas vert (<i>Pseudotsuga menziesii</i>) ; Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) ; Chêne rouvre (<i>Quercus petraea</i>) ; Épicéa (<i>Picea abies</i>) | Crédit | FSC Mixte Crédit |



En utilisant le système de crédit, vous pourrez vendre la partie non certifiée de votre production en tant que Bois Contrôlé FSC à vos clients certifiés FSC qui en font la demande. Pour ceci, il faudra mettre en place des groupes de produits distincts, avec la mention FSC de sortie « Bois Contrôlé FSC ». Les quantités de chaque groupe de produits et chaque mention devront apparaître dans les résumés des volumes annuels.

Les produits vendus avec une mention Bois Contrôlé FSC sur facture peuvent être utilisés dans les productions FSC Mixte de vos clients certifiés FSC. Les produits porteurs d'une mention Bois Contrôlé FSC ne peuvent pas se voir apposer de label FSC.

Question 7. Quel système de contrôle utiliser et quels groupes de produits définir pour la vente de connexes certifiés FSC ?

Les produits connexes de scierie (PCS) proviennent d'un mélange des résidus de sciages de l'ensemble des bois transformés dans la scierie. Il est très difficilement envisageable de séparer physiquement les PCS provenant de bois certifiés FSC et les PCS provenant des bois non certifiés FSC.

Le système de crédit ou le système de pourcentage devront être envisagés.



Le **système de pourcentage** permet de vendre l'intégralité de sa production avec une mention de pourcentage mais n'a d'intérêt pour les PCS que si la scierie a au moins 70% de son approvisionnement certifié FSC.

C'est le **système de crédit** qui est généralement mis en place pour les PCS. C'est un système similaire à un compte en banque, où l'on ajout des crédits lors d'achats FSC, et où l'on retire des crédits du compte lors de ventes avec mention FSC.

Cela permet de valoriser une part de produits certifiés FSC Mixte Crédit à la vente, équivalente au volume d'approvisionnements certifiés achetés (en tenant compte des facteurs de conversion).

Pour en savoir plus sur les systèmes de contrôle des mentions FSC, visitez notre site internet ou référez-vous à notre [Guide d'application de la Chaîne de contrôle FSC](#).



Le Tableau 4 donne l'exemple d'un tableau de groupes de produits pour les PCS d'une scierie qui souhaite les vendre avec la mention FSC Mixte Crédit. Cette scierie travaille du douglas, du sapin, du mélèze, du pin sylvestre, et de l'épicéa. La liste exhaustive des essences de bois qui peuvent être présentes dans les PCS doit être déclarée dans chaque groupe de produits.

Tableau 4. Exemple de tableau décrivant des groupes de produits pour des PCS.

| Produit (nom commercial) | Classification du produit selon FSC-STD-40-004a | Essences | Système de contrôle FSC | Mention FSC de sortie |
|--------------------------|---|--|-------------------------|-----------------------|
| Plaquettes | W3.1 Plaquettes de bois | Sapin blanc (<i>Abies alba</i>), Mélèze d'Europe (<i>Larix decidua</i>), Épicéa commun (<i>Picea abies</i>), Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), Douglas (<i>Pseudotsuga menziesii</i>) | Crédit | FSC Mixte Crédit |
| Sciures | W3.2 Sciures | Sapin blanc (<i>Abies alba</i>), Mélèze d'Europe (<i>Larix decidua</i>), Épicéa commun (<i>Picea abies</i>), Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), Douglas (<i>Pseudotsuga menziesii</i>) | Crédit | FSC Mixte Crédit |
| Écorces | N1 Écorces | Sapin blanc (<i>Abies alba</i>), Mélèze d'Europe (<i>Larix decidua</i>), Épicéa commun (<i>Picea abies</i>), Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), Douglas (<i>Pseudotsuga menziesii</i>) | Crédit | FSC Mixte Crédit |



En utilisant le système de crédit, vous pourrez vendre la partie non certifiée de votre production en tant que Bois Contrôlé FSC à vos clients certifiés FSC qui en font la demande. Pour ceci, il faudra mettre en place des groupes de produits distincts, avec la Mention FSC de sortie « Bois Contrôlé FSC ». Les quantités de chaque groupe de produits et chaque mention devront apparaître dans les résumés des volumes annuels.

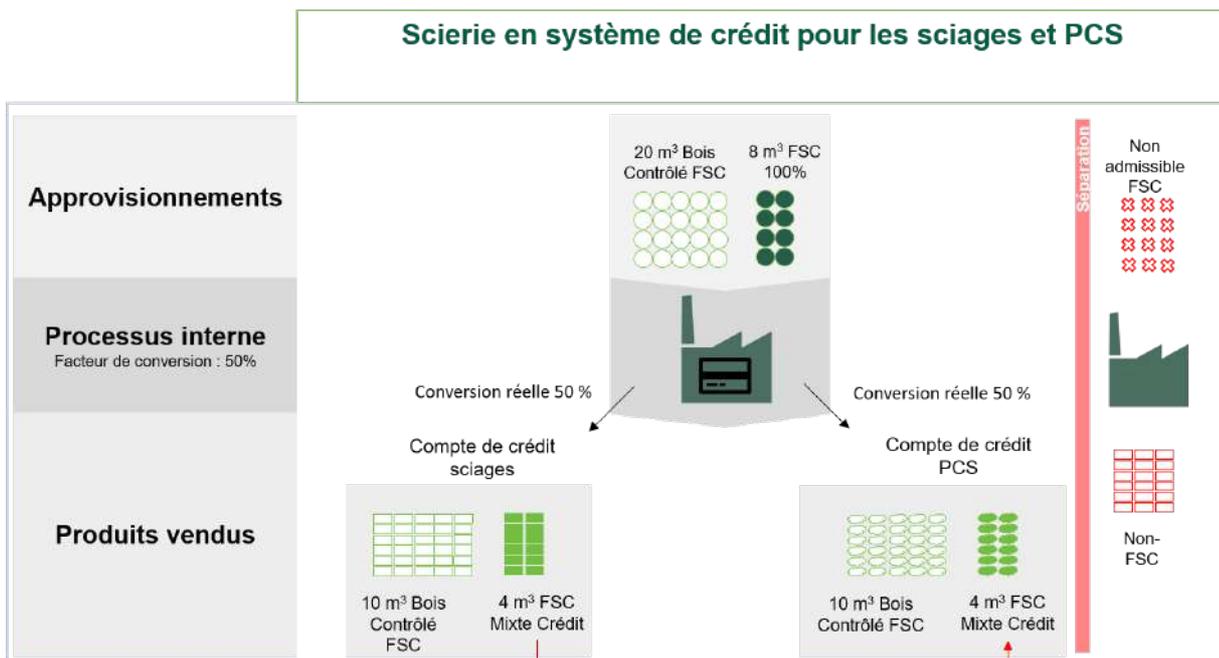




L'interprétation FSC-INT-STD-40-004_48 permet aux scieries, lorsqu'elles disposent d'un groupe de produits pour des sciages et d'un groupe de produits pour des PCS d'allouer des crédits du compte de crédit de sciages vers le compte de crédit des PCS. Ceci est illustré dans la Figure 2.

L'inverse n'est pas possible : le crédit de PCS ne peut pas être basculé vers un compte de crédit de sciages, parce qu'il n'est physiquement pas possible de transformer des PCS en sciages (alors qu'il serait physiquement réalisable de broyer des sciages en PCS).

Figure 2. Exemple de scierie qui met en pratique le partage de crédits permis par l'interprétation INT-STD-40-004_48



L'interprétation permet de transformer les crédits FSC de sciages vers des crédits de PCS, c'est-à-dire ici vendre 8 m³ de PCS FSC Mixte Crédit et 0 m³ de sciages FSC Mixte Crédit.

Question 8. Comment calculer les facteurs de conversion associés aux groupes de produits ?

Lors des audits annuels, il faut présenter des résumés des volumes annuels associés aux groupes de produits FSC. Il est également nécessaire de bien calculer les facteurs de conversion pour chaque groupe de produits.

Ces étapes de quantification des volumes de bois n'est pas toujours facile en scierie, le bois fraîchement coupé étant un matériau sujet à de fortes variations. La manière de calculer les facteurs de conversion sera différente dans chaque entreprise (en fonction des outils utilisés pour déterminer les masses ou volumes de bois, des habitudes de travail, des unités utilisées...).

Voici une liste non exhaustive des points auxquels il faudrait porter attention pour avoir une méthode de calcul de facteur de conversion efficace :

- Y a-t-il un cubage ou une pesée des bois lors de la réception en scierie ?
- Les volumes sont-ils déterminés sur écorce ou sous écorce ?
- Le calcul est-il fait pour du bois vert ou du bois sec ?
- Y a-t-il un cubage ou une pesée en sortie du produit ?
- Les données d'entrée et de sortie sont-elles homogènes ? Si non, comment justifier les conversions (exemple d'un trancheur qui achète en m³ et vend en m²) ?



Question 9. J'utilise un système de crédit et je dois mettre en place l'analyse Bois Contrôlé FSC sur mes approvisionnements non certifiés FSC. Quels éléments peuvent m'aider à mettre en place mon Système de Diligence Raisonnée ?

Si vous mettez en place la norme Bois Contrôlé FSC dans votre scierie, votre procédure devra clairement indiquer les documents qui sont utilisés dans votre Système de Diligence Raisonnée (SDR) pour justifier de l'origine géographique de la récolte des bois.

Le Tableau 5 donne des exemples de documents qui peuvent servir à démontrer la provenance des bois issus de forêts françaises dans votre SDR, et des exemples de mesures d'atténuation pour les principaux types d'approvisionnements de bois ronds.

Tableau 5. Exemples de types d'approvisionnement, de risques de mélanges et de mesures d'atténuation pour du bois issus de forêts françaises dans le SDR de l'analyse Bois Contrôlé FSC

| Type d'achat | Documents utiles pour démontrer l'origine géographique | Risque sur l'origine | Évaluation du risque de mélange avec des bois d'autres provenances | Mesures d'atténuation du risque |
|--------------|--|---|--|---|
| Sur pied | <ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de coupe, contrats d'achat, factures... ; • Permis d'exploiter et permis d'enlever (ONF, coopératives, certains experts forestiers) ; • Lettre de voiture (CMR) et bon de livraison : avec information la plus précise possible (commune, numéro de chantier) ; • Liste des essences utilisées et pays d'origine (France, déclaration par le fournisseur) : vérifier qu'aucune essence ne figure sur la liste de la CITES. | Bois issu de forêts françaises (hypothèse de départ) : le risque est faible pour l'ensemble des indicateurs, par application de l'Analyse de Risque Nationale FSC-NRA-FR V1-0 | Risque faible si vos procédures permettent de ne pas mélanger ces bois français avec d'autres origines | <p>Exemples de mesures d'atténuation si un risque de mélange est identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer le suivi de la grume • Séparation physique des grumes lors de l'exploitation • Identification à l'aide d'une plaquette... <p>Pas de mesure d'atténuation nécessaire si l'origine française est bien démontrée, et que les procédures mettent en évidence une absence de risque de mélange dans la chaîne d'approvisionnement.</p> |

| Type d'achat | Documents utiles pour démontrer l'origine géographique | Risque sur l'origine | Évaluation du risque de mélange avec des bois d'autres provenances | Mesures d'atténuation du risque |
|------------------------|--|---|---|--|
| Bord de route | <ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de coupe, contrats d'achat, factures... ; • Permis d'exploiter et permis d'enlever (ONF, coopératives, certains experts forestiers) ; • Lettre de voiture (CMR) et bon de livraison : avec information la plus précise possible (commune, numéro de chantier) ; • Liste des essences utilisées et pays d'origine (France, déclaration par le fournisseur) : vérifier qu'aucune essence ne figure sur la liste de la CITES. | Bois issu de forêts françaises (hypothèse de départ) : le risque est faible pour l'ensemble des indicateurs, par application de l'Analyse de Risque Nationale FSC-NRA-FR V1-0 | Risque faible (vos procédures permettent de ne pas mélanger ces bois français avec d'autres origines) | <p>Exemple de mesures d'atténuation si un risque de mélange est identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer le suivi de la grume • Séparation physique des grumes par l'exploitant • Identification à l'aide d'une plaquette... <p>Pas de mesure d'atténuation nécessaire si l'origine française est bien démontrée, et que les procédures mettent en évidence une absence de risque de mélange dans la chaîne d'approvisionnement.</p> |
| Auprès d'un exploitant | <ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de coupe, contrats d'achat, factures... ; • Permis d'exploiter et permis d'enlever (ONF, coopératives, certains experts forestiers) ; • Lettre de voiture (CMR) et bon de livraison : avec information la plus précise possible (commune, numéro de chantier) ; • Liste des essences utilisées et pays d'origine (France, déclaration par le fournisseur) : vérifier qu'aucune essence ne figure sur la liste de la CITES. | Bois issu de forêts françaises (hypothèse de départ) : le risque est faible pour l'ensemble des indicateurs, par application de l'Analyse de Risque Nationale FSC-NRA-FR V1-0 | Le risque de mélange avec du bois provenant de zones à risque « non faible » doit être déterminé dans chaque cas (procédures de séparation du fournisseur, cahier des charges...) | <p>Exemple de mesures d'atténuation si un risque de mélange est identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer le suivi de la grume • Séparation physique des grumes par l'exploitant • Identification à l'aide d'une plaquette... <p>Pas de mesure d'atténuation nécessaire si l'origine française est bien démontrée, et que les procédures mettent en évidence une absence de risque de mélange dans la chaîne d'approvisionnement.</p> |

1.4

Questions générales sur la certification de la Chaîne de contrôle FSC

Question 10. Quelle est la démarche pour obtenir la certification de Chaîne de contrôle FSC ?

Voici les 4 étapes pour obtenir la certification de Chaîne de contrôle FSC :



Prendre connaissance des exigences FSC en matière de Chaîne de contrôle

Quelles sont les exigences que vous respectez déjà ? Sur quels points devrez-vous travailler ? Ceci va-t-il nécessiter de nouvelles compétences/connaissances ? Quels coûts éventuels en interne ?

Dans un premier temps, vous trouverez sur [notre site](#) des éléments de compréhension du [système de certification de chaîne de contrôle](#) et la norme correspondante (FSC-STD-40-004 V3-1 au bas de la page).

Dans un second temps, le [Guide d'application de la norme de Chaîne de contrôle FSC](#) vous permettra d'aborder cette norme d'un point de vue plus pratique.



Mise en œuvre des exigences FSC dans votre entreprise

D'une manière générale, il faut quelques mois entre le moment où la direction décide de se diriger vers la certification FSC et la date de l'audit initial. Dans l'intervalle, l'entreprise devra effectuer :

- Un diagnostic global des activités que va concerner le périmètre de son certificat ;
- La rédaction de procédures qui répondront à chaque exigence du standard de Chaîne de contrôle ;
- La mise en application de ces nouvelles procédures.





Choisir votre organisme certificateur

Plus d'une dizaine d'organismes certificateurs travaillant en France sont accrédités pour vous délivrer un certificat FSC de Chaîne de contrôle. Vous pouvez consulter la liste sur le [site internet de FSC France](#), et sur le site internet de l'organisme d'accréditation [Assurance Services International \(ASI\)](#).

Les organismes certificateurs auront besoin de quelques informations concernant votre entreprise et vos activités afin de vous donner une estimation du temps à passer, et donc du coût de l'audit.

En fonction des devis reçus, vous choisissez avec quel organisme certificateur vous souhaitez travailler, et signez un contrat avec lui. Ensuite, un auditeur se déplace pour réaliser un audit initial.



Recevoir votre rapport d'audit et votre certificat

Si vous répondez aux exigences FSC, l'organisme certificateur décidera alors de vous attribuer votre certificat FSC. Vous serez alors visible sur [la base de données publique](#) qui référence toutes les entreprises, et propriétaires/gestionnaires forestiers certifiés FSC.

Vous aurez ensuite des audits annuels de suivi, afin de déterminer la continuité de votre conformité aux exigences FSC. Un certificat est valable 5 ans et peut être renouvelé.

L'obtention du certificat vous permettra de communiquer à propos de vos produits certifiés avec votre propre numéro de licence FSC, ce qui garantira la confidentialité de votre approvisionnement et vous fera gagner en visibilité et compétitivité auprès de vos clients. Vous mentionnerez le caractère certifié de vos produits sur vos factures.



Question 11. Quel est le coût de la certification Chaîne de contrôle FSC ?

Les coûts principaux à prévoir dans le cadre d'une certification FSC sont :

- Les **coûts des audits** qui sont fixés par les organismes certificateurs dépendent de l'activité de l'entreprise et du nombre de sites à auditer ;
- Les **frais d'administration annuels** pour l'utilisation de la marque FSC, dépendent du chiffre d'affaires généré par les produits contenant des matériaux d'origine forestière. Ils sont payés à votre organisme certificateur, reversés à FSC International et une partie reviendra ensuite à FSC France selon un système de péréquation, ce qui nous permet de vous tenir informés des évolutions du système et de vous assister sur toutes vos questions techniques et de marchés. Ces frais sont détaillés dans le document FSC-POL-20-005 ;
- Les **coûts internes de mise en conformité** pour répondre aux exigences FSC, dépendent de votre structuration actuelle et de l'étendue de la portée de certification visée ;
- Les **surcoûts éventuels de la matière première** : la matière première certifiée FSC peut être plus chère que son équivalent non certifié. Ceci s'explique par les efforts de gestion forestière responsable en forêt et les requis de traçabilité accrus dans la chaîne d'approvisionnement.

Question 12. Pourquoi FSC a-t-il créé le FSC Mixte ? Quelle est son implication dans un contexte d'activités de sciage ?

Dans le contexte des scieries, notre idéal serait que les produits FSC soient issus en totalité de forêts certifiées FSC. Cependant, de nombreuses scieries s'approvisionnent dans des régions où il existe à la fois des forêts certifiées FSC et des forêts non certifiées.

Bien que de nombreuses entreprises souhaiteraient s'engager à s'approvisionner à 100 % en bois certifiés FSC, les forêts certifiées dans leurs bassins d'approvisionnement ne sont actuellement pas assez abondantes pour fournir les matières premières nécessaires à la fabrication de produits certifiés FSC 100%.

Dans de nombreux cas, il n'est pas possible de séparer physiquement les productions réalisées avec du bois FSC des productions réalisées avec du bois qui n'est pas certifié FSC.

Puisque l'approvisionnement exclusif en matériaux certifiés FSC n'est actuellement pas possible en raison des contraintes d'approvisionnement, sans mélange et donc sans label FSC Mixte, la plupart des entreprises du secteur ne seraient pas du tout en mesure de fabriquer des produits certifiés et labellisés FSC. Le mélange avec des fibres contrôlées est alors la seule façon possible pour beaucoup d'entreprises de fabriquer des produits certifiés FSC.

FSC cherche à accroître la superficie des forêts certifiées FSC et la part des produits en fibres vierges certifiés FSC 100%. En attendant, l'option de mélange permise par le label FSC Mixte est inévitable. Il est important de noter que l'apposition du label Mixte n'est possible que pour les produits FSC Mixte contenant un minimum de 70% de fibres certifiées ou recyclées, ou les produits FSC Mixte Crédit.



© FSC Allemagne

Question 13. De quoi est fait un produit de scierie portant une mention FSC Mixte ?

Les produits FSC Mixte en fibres vierges (c'est le cas des sciages et des produits connexes de scierie) peuvent être composés d'un mélange (dans des proportions connues) de produits forestiers vierges provenant de forêts FSC et de matériaux contrôlés.

Les matériaux contrôlés sont des produits d'origine forestière évalués suivant les [normes de Bois Contrôlé FSC](#) (voir la fiche correspondante dans le chapitre 3 du [Guide d'application de la norme Chaîne de contrôle](#)).

Ces approvisionnements doivent démontrer par une analyse de risque qu'ils excluent :

- Le bois récolté illégalement ;
- Le bois récolté en violation des droits traditionnels et humains ;
- Le bois provenant de forêts où les Hautes Valeurs de Conservation sont menacées ;
- Le bois provenant de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés ;
- Le bois provenant de forêts converties en plantation ou pour un usage non forestier.

Conscient de la difficulté de la tâche, FSC a mis en place des Analyses Nationales de Risques qui permettent aux entreprises de démontrer que leurs approvisionnements non certifiés FSC répondent aux critères du Bois Contrôlé à l'aide d'un Système de Diligence Raisonnée.

Note : Dans le cas de produits comportant des fibres recyclées (non applicable en scieries), les produits FSC Mixte sont composés de tout ou partie des éléments suivants : de matériaux issus de forêts certifiées FSC, de matériaux recyclés et de matériaux contrôlés.

Question 14. Est-ce que la mention FSC Mixte favorise la gestion responsable des forêts ?

Absolument ! Le mélange permet à un plus grand nombre d'industriels de participer au système FSC et de proposer des produits certifiés FSC. En retour, l'augmentation de l'offre et de la visibilité permet d'accroître la demande. Enfin, l'augmentation de la demande donne à un plus grand nombre de propriétaires de forêts et de gestionnaires forestiers une raison d'améliorer leurs pratiques de gestion et de s'orienter vers la certification FSC. En attendant, le mélange permet à l'offre FSC disponible d'arriver sur le marché ; en l'absence de FSC Mixte, une grande partie de l'offre FSC arriverait sur le marché sans pouvoir être labellisée.

Le Bois Contrôlé FSC est une première étape pour améliorer la gestion des forêts car il impose des restrictions sur l'approvisionnement en bois non certifié FSC. La norme de Bois Contrôlé FSC atténue le risque que des matériaux provenant de sources inacceptables soient inclus dans les produits FSC Mixte. Cela permet de s'attaquer à des problèmes importants comme l'exploitation illégale des forêts, les violations des droits humains et traditionnels, et la déforestation.

Note : Les produits qui contiennent des fibres recyclées peuvent également porter un label FSC Mixte. L'utilisation de fibres recyclées contribue à diminuer la pression de la demande sur les sources de matériaux vierges, aidant ainsi à protéger les forêts du monde. Il s'agit d'un usage responsable des ressources en bois, même si les forêts d'origine ne sont pas certifiées.

Question 15. Comment communiquer sur ma certification FSC ?

Le droit d'usage des éléments de la marque FSC est conféré aux entreprises ayant reçu une certification de Chaîne de contrôle FSC, par signature d'un Contrat de licence avec son organisme certificateur.

Avant chaque nouvelle utilisation de la marque FSC, l'entreprise doit garantir que son usage est contrôlé, en utilisant un processus interne de validation ou en recevant l'approbation de son organisme certificateur.

Un tel système doit être conforme à toutes les exigences du standard FSC-STD-50-001 V2-1. Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter [notre site et les éléments de la norme d'usage de la marque FSC](#).



FSC France

Résidence Hoche – Bâtiment A
8 boulevard de la Paix
56000 Vannes, France

Tel. : +33 (0)2 97 63 08 29

E-mail : info@fr.fsc.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

